



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*06168808\*

Déposé au Greffe du  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

27 -10- 2006

Le Greffier  
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0464947427

Dénomination :

(en entier) : Résidence

Forme juridique : société anonyme

Siège : route des Tros Marêts 2 4960 Malmedy

Objet de l'acte : Modification des statuts, pouvoirs.

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Robert LEDENT, notaire à Malmedy le neuf octobre deux mille six, enregistré à Stavelot le onze octobre suivant, volume 421 folio 92 case 4, l'inspecteur principal, S BERGS, reçu 25 €, les actionnaires de la société anonyme RÉSIDENCE, ayant son siège route des Tros Marêts 2 à 4960 Malmedy (Malmedy), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464947427 et immatriculée à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 464947427, constituée par acte reçu par Maître Erwin Maraite, notaire à la résidence de Malmedy le premier décembre mil neuf cent nonante-huit, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du cinq janvier mil neuf cent nonante-neuf sous le numéro 990105-11 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Erwin Maraite, notaire à la résidence de Malmedy le quinze novembre deux mil cinq, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du six décembre deux mil cinq sous le numéro 05175734.

ont pris les résolutions suivantes :

1. Démission et décharge des 3 administrateurs :

- Monsieur JOSEPH BLESSEN, domicilié route des Tros Marêts 2, 4960 Malmedy, (numéro national - 35030123308) en qualité d'administrateur,

- Madame ANNA GROFFY, domiciliée route des Tros Marêts 2, 4960 Malmedy, (numéro national - 38070919690) en qualité d'administrateur,

- Monsieur PAQUAY Jean Nicolas, gérant de société, né à Faymonville le vingt quatre septembre mil neuf cent trente huit (numéro national 38.09.24 219-19) demeurant à 4950 Walmes(Faymonville), rue Géréon, 1.

nommés à ces fonctions aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du quinze décembre deux mil cinq, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du six décembre deux mil cinq sous le numéro 05175734.

2. Modification de la nature des titres : Les titres seront désormais nominatifs. Le nouveau conseil d'administration est chargé de l'exécution de la décision et notamment de l'annulation des titres au porteur.

3 Modifications des statuts :

- Modification de l'article 11 lequel est libellé comme suit :

nature des titres : Les titres sont nominatifs. Les parts, nominatives, sont inscrites dans un registre tenu au siège social dont tout associé ou tout tiers intéressé pourra prendre connaissance. Y seront relatés, conformément à la loi, les transferts ou transmissions de parts.

- insertion d'un article 11 bis : - lequel est libellé comme suit :

Cession et transmission de parts en cas de pluralité d'associés. ( le tout sous réserve de toute convention pouvant être intervenue entre les associés)

A/ Cessions libres

Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, à un associé, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

B/ Cessions soumises à agrément

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois-quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2006 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B - suite

est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénoms, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés, en leur demandant une réponse affirmative ou négative par écrit dans un délai de quinze jours et en signalant que ceux qui s'abstiennent de donner leur avis seront considérés comme donnant leur agrément. Cette réponse devra être envoyée par pli recommandé.

Dans la huitaine de l'expiration du délai de réponse, la gérance notifie au cédant le sort réservé à sa demande.

Les héritiers et légataires qui ne deviendraient pas de plein droit associés aux termes des présents statuts seront tenus de solliciter, selon les mêmes formalités, l'agrément des associés.

Le refus d'agrément d'une cession entre vifs est sans recours ; néanmoins, l'associé voulant céder tout ou partie de ses parts pourra exiger des opposants qu'elles lui soient rachetées à leur valeur fixée par un expert.

Il en sera de même en cas de refus d'agrément d'un héritier ou d'un légataire. Dans l'un et l'autre cas, le paiement devra intervenir dans les six mois du refus.

4 Nomination de deux nouveaux administrateurs :

- Monsieur Charles NELLES, domicilié rue au dessous des trous 2, 4960 Malmedy, (numéro national - 62021325193)

- Monsieur DELVENNE Joseph Henri Yvon, administrateur, né à Stavelot le vingt-huit février mil neuf cent quarante-cinq, (numéro national 45022829320), veuf, demeurant et domicilié à 9638 Pommerloch, Berlerstross 7

5. Modification du premier alinéa de l'article 2 : Le siège social est établi à 4960 Malmedy(Xhoffraix), rue au dessus des Trous, 2.

On omet le surplus.

Déposées en même temps que le présent extrait, l'expédition de l'acte et la coordination des statuts.

**POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME**

**Robert LEDENT.**  
**Notaire à Malmedy.**

Mentionner sur la dernière page du Volet B

**Au recto** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** . Nom et signature